

Bleu Citron

Décoration et cadeaux
15 Place d'Armes
51300 VITRY-LE-FRANCOIS

☎ : 06.87.24.72.06

CAMPING DE LA

FORÊT

Presqu'île de Larzicourt

51290 ARRIGNY

☎ : 03.26.72.63.17

laforet51@wanadoo.fr

www.campingdelaforet.com

SARL MUNIER DESPLANQUE ALIMENTATION GENERALE

7, rue du Pont
51290 SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT

☎ : 03.26.72.74.81

Gîte Meublé De Tourisme
à 2 Pas du Lac du Der

Le Der

SAS Le Deroscope
14 Grande Rue Sur Blaise
51290 Arrigny
Tel:03.26.62.17.15

www.lederoscope.fr

Siret:81965521800017 Res Chalons en Champagne



Centre pédiatrique Paris Nord

Mr et Mme ELIAN Jean Claude

2 Avenue Charles Péguy

95200 SARCELLES

La Patte à Frédo

PIZZA

4 rue du Jeu de Paume 51290 ARRIGNY

☎ : 03 26 73 10 09 - 06 83 07 31 85

www.lapatteafredo.fr



Poterie du Der



Richard Osik

16 route D'Ecollemont

51290 Arrigny

Tél : 03 26 73 41 14

www.poterieduder.fr

Pépinières du "Jardin du Clos"

... plantes vivaces d'hier et d'aujourd'hui...

JARDIN VISITABLE SUR RDV

17 RUE DU CLOS

10700 VILLIERS-HERBISSE

06 46 61 30 19

LEJARDINDUCLOS@HOTMAIL.COM

WWW.LEJARDINDUCLOS.JIMDO.COM



BOULANGERIE AU HAVRE DE PAINS

Fabrice et Nathalie
2bis rue du Jeu de Paume
51290 ARRIGNY

☎ : 03.26.74.39.67

Coiffure à domicile

H A R M Isabelle

7 allée Jacques Duhamel
51290 St Rémy en Bouzemont

☎ : 06.24.15.07.13

ARRIGNY

BROCANTE / VIDE-GRENIERS
OUVERTE AUX PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

DIMANCHE 27 AOÛT 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :Prénom

Né (e) le.....à.....Département :

Adresse :

Ville et C.P.....

Tél :Email

Commerçant : N°R.C. **(1)** :

Délivré le :Par :

Particulier : N° carte d'identité/permis de conduire **(1)** :

Délivré le :Par :

(1) Joindre obligatoirement une photocopie recto-verso du document.

Nombre de mètres souhaités (*minimum 3 mètres à 2,50 € le m + prévoir longueur supplémentaire pour le véhicule si nécessaire*).....

Règlement par chèque à l'ordre du Comité d'Animation d'Arrigny à adresser à :

Madame COURBET , 19 rue sur Blaise 51290 Arrigny

Réservations et renseignements

06.15.41.70.27 ou 06.84.84.70.18

L'art 441-7 du code pénal prévoit une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende pour faux en écriture et dissimulation d'information.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Les articles. 321-1 à 321-5 du code pénal prévoient des peines d'emprisonnement de 5 à 10 ans et des amendes de 375 000 à 750 000 € pour toute situation de recel caractérisée.

Désignation succincte des objets proposés :

.....

.....

.....

Signature obligatoire au dos →

REGLEMENT BROCANTE / VIDE-GRENIERS

Article 1 : La manifestation dénommée Brocante / Vide-Greniers organisée par le Comité d'Animation d'ARRIGNY se déroule de 6h00 à 19h00. Cette vente au déballage est localisée sur la voie publique de la Commune et plus précisément place de la Mairie, rue de la Mairie, rue des Couturiers, rue de la Cure et rue de l'Eglise.

Elle s'adresse :

- aux particuliers quels que soient leurs lieux de domiciliation
- aux professionnels justifiant de leur dénomination commerciale, raison sociale, numéro d'inscription au registre du commerce et numéro de SIRET ou SIREN

Article 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra remplir en intégralité les renseignements d'identité ainsi que ceux du document d'identité pour les particuliers et N° de RC ou tout autre document officiel pour les professionnels figurant sur le bulletin d'inscription.

Chaque participant devra obligatoirement dater, signer et porter la mention « Lu et Approuvé » sur le présent règlement et le retourner avec la fiche d'inscription aux organisateurs.

Les demandes d'inscription dûment complétées sont à adresser à l'adresse figurant sur le bulletin auquel sera obligatoirement joint : le règlement, la photocopie du document d'identité (particulier) ou de l'inscription au RC ou autre document (professionnel).

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le règlement et les documents demandés reçus par les organisateurs.

Les exposants qui auront retourné leur fiche d'inscription et leur règlement les jours précédant celui de la manifestation seront placés en priorité. Pour les autres, le placement sera en fonction des places disponibles.

Article 3 : Les exposants devront impérativement se présenter au bureau d'accueil installé rue de la Mairie pour l'enregistrement. Lors de cet accueil il sera demandé aux exposants de présenter la pièce d'identité ou l'inscription au RC dont ils ont envoyé la photocopie avec leur bulletin d'inscription. Il leur sera alors remis l'autorisation municipale de se livrer exceptionnellement à l'activité de revendeur d'objets immobiliers

A cette occasion, les particuliers auront à signer l'attestation sur l'honneur de non participation à deux ventes au déballage dans l'année civile.

Article N° 4 : Toute inscription est considérée comme ferme et définitive et ne pourra donc faire l'objet de quelconque remboursement ou réclamation sauf en cas d'annulation de l'évènement par les organisateurs. En cas d'annulation en raison d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué.

Article N° 5 : Le paiement des réservations se fait soit en espèces soit par chèque bancaire libellé à l'ordre du « Comité d'Animation d'ARRIGNY ».

Article N° 6 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de la gendarmerie, des services fiscaux, de consommation et de la répression des fraudes. Il devra pouvoir justifier de son identité, présenter l'autorisation délivrée par le maire ou les documents attestant de leur profession.

Article 7 : L'association organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de tromperie sur une quelconque vente de marchandise entre acheteurs et exposants.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, casse ou vol.

Article 8 : Les exposants sont tenus de ne laisser aucun objet sur la voie publique et de récupérer la totalité de leurs objets non vendus. Les détritrus devront être enfermés dans les sacs poubelles qui seront remis par les organisateurs lors du passage au bureau d'accueil. Les bouteilles vides en verre devront être déposées au bar.

Article N° 9 : Chaque exposant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepte toutes les clauses. Toute fausse déclaration faite lors de l'inscription et toute infraction constatée le jour de la manifestation, entraîneront une exclusion immédiate du contrevenant par les forces de gendarmerie, voire d'éventuelles poursuites, et ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Signature obligatoire précédée de la mention « Lu et approuvé »

Brasserie Crêperie



La Pirogue Bleue

12 rue du Port - 51290 GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT
03 26 72 18 60

Au Petit Pari

Tél. : 03 26 72 61 95
Fax : 03 26 74 04 17

1 rue de Vitry-le-François
51290 ARRIGNY

www.au-petit-pari.com

Restaurant - Traiteur
Bar - Tabac

Clean sofa

Nettoyage à domicile

Yannik Gautherot

5 rue Saint Louvent - 51300 Frignicourt

contact@cleansofa.fr

06 22 27 52 72



LE CHEVAL BLANC

HÔTEL** RESTAURANT

21 rue du Lac

51290 Giffaumont-Champaubert

03 26 62 45 48

BONTEMPS & FILS PAYSAGISTE

24, Grande Rue
51290 MONCETZ L'ABBAYE
☎ 03 26 72 51 72

j-c.bontemps@wanadoo.fr
www.sarlbontemps.fr

Les jardins d'Écollemont

Christelle et Eric GAUDIN

Producteur Maraîcher

16 rue Côte de la Babeure

51290 ÉCOLLEMONT

06.83.43.98.07



Yannick PUISSANT - 03 26 74 34 06
ZA- 51 300 THIEBLEMONT

Ets DEPOMMIER

Plantes pour massifs et balcons
Vente au détail en direct des serres

36 avenue du Général Leclerc
51160 AY

☎ : 03.26.55.43.92

bernard.depommier@wanadoo.fr

Liberty Lake

Location et
Gardiennage



20, rue de Chantecoq
51290 GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT
06 45 49 84 60

www.liberty-lake.fr

O Délices des Papilles

RESTAURANT O DÉLICÉS DES PAPILLES

Rue du Château d'eau - Sortie Orconte par la Nationale 4
51300 MATIGNICOURT GONCOURT - Tél.: 03 26 72 51 60

contact@odelicesdespapilles.fr

www.odelicesdespapilles.fr